

FRANCE

Business Guide

Rédigé par:

Swiss Business Hub France

Paris, avril 2020

ENTRÉE ET SORTIE (FORMALITÉS)

L'accord sur la libre circulation des personnes (**ALCP**) signé entre la Suisse et l'UE s'applique également à la France métropolitaine et à une partie de la France d'outre-mer. Les ressortissants suisses disposent par conséquent du droit fondamental de séjourner et travailler librement sur le territoire français. Pour un séjour de plus de trois mois, les personnes sans activité professionnelle doivent disposer d'une assurance maladie et de ressources suffisantes pour ne pas devenir une charge pour le système d'assistance sociale français.

Les ressortissants de l'Union européenne et de la Suisse n'ont pas besoin d'autorisation de travail pour exercer une activité professionnelle en France. Il en va de même pour les **frontaliers** (voir sur le site : <http://www.frontalier.org>).

Plus d'informations sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N105>

LANGUES DE TRAVAIL

La langue officielle est le français. L'usage de l'anglais est de plus en plus fréquent dans les sociétés qui entretiennent des relations d'affaires avec l'étranger. L'allemand est régulièrement utilisé dans le nord-est de la France, mais cette langue reste assez peu parlée dans le reste du pays.

FÊTES ET JOURS FÉRIÉS

11 jours de fêtes légales sont inscrits au code du travail en France :

	2020	2021
Jour de l'an	1er janvier	1er janvier
Lundi de Pâques	13 avril	5 avril
Fête du travail	1er mai	1er mai
Victoire de 1945	8 mai	8 mai
Jeudi de l'Ascension	21 mai	13 mai
Lundi de Pentecôte	1er juin	24 mai
Fête nationale	14 juillet	14 juillet
Assomption	15 août	15 août
Toussaint	1er novembre	1er novembre
Armistice	11 novembre	11 novembre
Noël	25 décembre	25 décembre

Il peut exister d'autres jours fériés dans une région ou une localité, par exemple, le 26 décembre, jour de la Saint-Etienne, en Alsace et en Moselle.

Les mois de juillet et d'août sont traditionnellement les mois de vacances. Ce sont également les mois où l'activité économique est ralentie et où les relations d'affaires sont peu propices.

PROTECTION DE LA SANTÉ

La protection de la santé est une garantie constitutionnelle qui protège toute la population sans distinction d'âge, d'état de santé, de niveau de revenus, d'éducation ou de résidence.

Cette égalité d'accès passe notamment par une accessibilité financière aux soins. En France, l'une des particularités du système de remboursement des frais médicaux est qu'il est organisé en deux étages :

- le premier constitué par les régimes d'assurance maladie obligatoire de base,
- le second par les régimes complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurances, institutions de prévoyance) largement diffusés

Le premier – les régimes d'assurance obligatoire – est caractérisé par l'obligation d'adhésion et de cotisation et repose donc sur une solidarité large, basée sur des contributions assises sur les revenus, et un accès aux soins défini selon les besoins.

Le second – les régimes complémentaires – s'appuie sur une solidarité restreinte au champ des adhérents et offre des prises en charge variables, définies par le type de contrat souscrit.

Plus d'informations sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19811>

Aucune vaccination n'est obligatoire pour les séjours touristiques. Les vaccins suivants sont néanmoins recommandés pour tous : BCG, Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite (DTP), Coqueluche, Hépatite B, Rougeole.

Pour les personnes résidant en France, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont obligatoires.

Plus d'informations sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N434>

FUSEAU HORAIRE

Heure locale: GMT/UTC + 1 heure, la France est sur le même fuseau horaire que la Suisse avec les mêmes dates de changements d'heure hiver/été.

CLIMAT

Océanique, continental, montagnard ou méditerranéen, le climat dont la France bénéficie est globalement tempéré et varie à la fois d'ouest en est et surtout au nord et au sud de la Loire.

Toute l'année, la France bénéficie de températures clémentes : ni trop froides, ni trop chaudes. De précipitations abondantes et d'un ensoleillement généreux. Chaque région a bien sûr ses particularités climatiques : plus frais et humide au Nord et à l'Ouest ; plus chaud et sec autour de la Méditerranée.

APPROVISIONNEMENT ÉLECTRIQUE

230 Volts 50 Hz Prises type C, E Norme NF EN 50075, NF C 61-314. Les prises de courant ont deux fiches.

MOYENS DE PAIEMENT

Change de devises

Les banques disposant de moins en moins d'argent liquide, elles réservent souvent ce service uniquement à leurs clients et sur commande. Il est conseillé d'utiliser les nombreux Bureaux de Change spécialisés dans cette activité après avoir comparé leurs tarifs, les écarts de taux peuvent être importants selon les établissements.

Cartes de crédit

Les cartes MasterCard, American Express, Visa et Diners Club sont acceptées presque partout. Renseignez-vous auprès de votre société de carte de crédit sur l'acceptabilité commerciale et sur les autres services disponibles.

Traveller Chèques

Le Traveller Chèque n'est plus d'usage courant aujourd'hui en France.

MONNAIE

La France fait partie de la zone Euro de l'Union Européenne. L'Euro est rentré en usage dès 1999 pour les transactions financières européennes, il est mis en circulation le 1er janvier 2002 sous sa forme fiduciaire. La Banque centrale européenne (BCE) est la banque centrale responsable de cette monnaie unique. La zone euro comprend les dix-neuf pays de l'Union européenne qui ont introduit l'euro depuis 1999 : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie.

L'argent liquide (sommes, titres ou valeurs) peut être librement transféré de l'étranger vers la France, quel que soit le pays, sans l'intermédiaire d'un établissement bancaire. À partir de 10 000 € (ou son équivalent en devises), une déclaration à la douane est obligatoire. L'absence de déclaration ou une fausse déclaration est punissable. La déclaration peut être effectuée avant ou au plus tard lors du transfert des fonds.

Cours de change au 09.04.20 : EUR 1 = **CHF 1.0557**

<https://www.ecb.europa.eu/stats/exchange/eurofxref/html/eurofxref-graph-chf.en.html>

TRANSPORT AÉRIEN

Le transport aérien en France est un secteur très compétitif. Les compagnies **Swiss**, **Air France** ou **Easyjet** permettent depuis la Suisse de relier directement les principales villes comme Paris, Lyon, Marseille, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Nice ou Ajaccio.

Plus d'informations sur :

Swiss : <http://www.swiss.com>

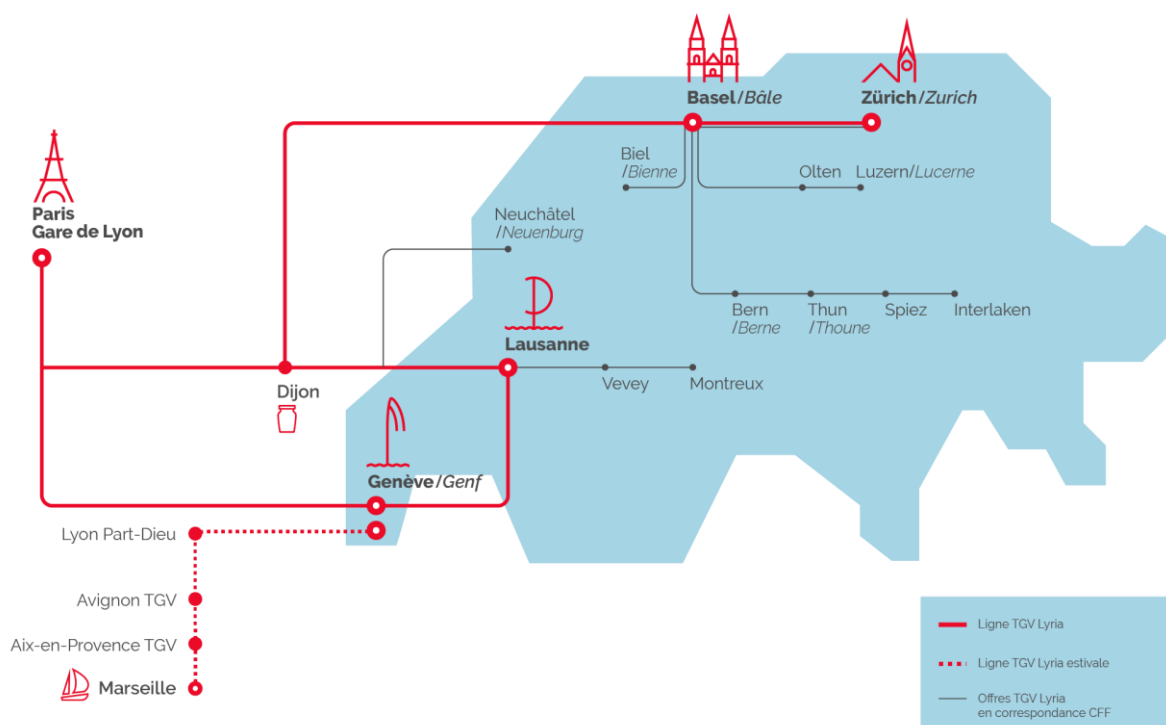
Air France : <http://www.airfrance.com>

EasyJet : <http://www.easyjet.com>

TRANSPORT FERROVIAIRE

Le réseau ferroviaire est très développé en France, notamment les lignes à grande vitesse. Des trains desservent toutes les destinations en Europe. Le **TGV Lyria** (www.tgv-lyria.com/ch/fr) relie un certain nombre de villes suisses comme Zurich, Genève, Bâle, Berne et Lausanne avec notamment Paris, Lyon, Marseille et Nice. Grâce à la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône, Zürich n'est plus qu'à 4 heures de Paris. En décembre 2019 une nouvelle rame du TGV Lyria a été mise en circulation, elle se compose de deux étages et offre 30% de places en plus, du wifi à bord, et la nouvelle classe Business 1^{ère} qui comprend une voiture dédiée et calme, un accueil personnalisé avec un verre de bienvenue, une offre de restauration chaude avec un service à la place et à l'assiette. Des menus inventifs inspirés de la gastronomie franco-suisse adaptés à chaque moment de la journée : petit-déjeuner, déjeuner, dîner ou encas, et un accès au salon SNCF Grand Voyageur à Paris Gare de Lyon.

Carte du réseau TGV Lyria



L'Eurostar relie Paris à Londres en 2h20 par le tunnel sous la Manche. Le TGV Thalys dessert également Bruxelles et Amsterdam.

L'ensemble de ces billets peuvent être acheté sur les sites des **CFF** (www.cff.ch) ou de la **SNCF** (<https://www.oui.sncf>)

TRANSPORT ROUTIER

La densité du réseau routier en France est comparable à celle de la Suisse 1.77 km/km². Avec plus de 11 000 km d'autoroute, la France dispose d'un des plus grands et modernes réseaux d'Europe (plus de 75% de ce réseau est à péage). Concernant le transport de marchandise, avec plus de 85% de parts de marché (10% pour le ferroviaire), le transport routier prédomine de loin tous les autres modes de transport. La France compte également plus de 9 600 km de routes nationales et plus de 1 million de km de routes secondaires (départementales et communales).

Plus d'informations sur le site : <http://www.autoroutes.fr>

TRANSPORT MARITIME

Le système portuaire maritime français est composé de 66 ports de commerce maritimes dont 12 ports maritimes d'État : 11 grands ports maritimes (GPM) et un port d'intérêt national.

Les grands ports maritimes sont des établissements publics de l'État, installés sur de vastes sites portuaires. Ils exercent leurs activités à l'intérieur d'un périmètre géographique propre. Ils traitent plus de 80 % du trafic maritime de marchandises.

En métropole, sept grands ports

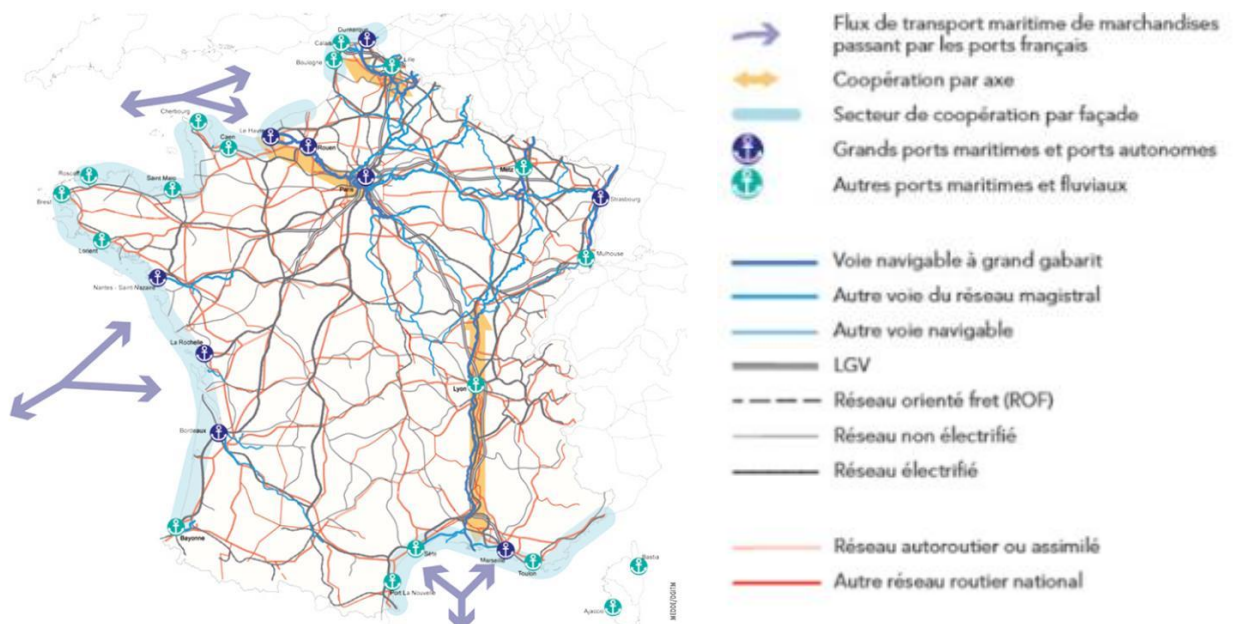
- Dunkerque
- Le Havre
- Rouen
- Nantes Saint-Nazaire
- La Rochelle
- Bordeaux
- Marseille

Dans les territoires d'Outre-Mer, quatre grands ports

- Guyane
- Martinique
- Guadeloupe
- Port-Réunion

Les 66 ports français de commerce maritimes traitent près de 350 millions de tonnes de fret et 32 millions de passagers.

La situation géographique de la France métropolitaine lui confère un atout majeur par les multiples ouvertures maritimes qu'elle permet, d'une part sur la Mer Méditerranée, et d'autre part sur l'Océan Atlantique, la Manche et la Mer du Nord. La France dispose ainsi de quatre façades maritimes qui la place sur les routes maritimes les plus fréquentées du globe et bénéficie d'une implantation privilégiée dans les autres parties de la planète grâce aux territoires d'outre-mer.



HÔTELS

Les prix des chambres d'hôtel à Paris varient suivant les quartiers. Pour une chambre simple dans un hôtel de trois étoiles dans Paris intra-muros il faut prévoir un budget compris entre EUR 100 et 250 en fonction de la localisation parisienne. Il convient de réserver les chambres longtemps à l'avance, surtout lors de foires et salons internationaux ou d'événements culturels importants.

Les hôtels en province sont en règle générale moins chers qu'à Paris. Mais le principe d'une réservation anticipée reste valable notamment lors de manifestations importantes.

Plus d'informations notamment sur les sites :

<https://www.expedia.fr>

<http://www.booking.com>

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Indicatif de la France : 33

Pour téléphoner en France depuis la Suisse : 0033 (+ les 9 derniers chiffres du correspondant)

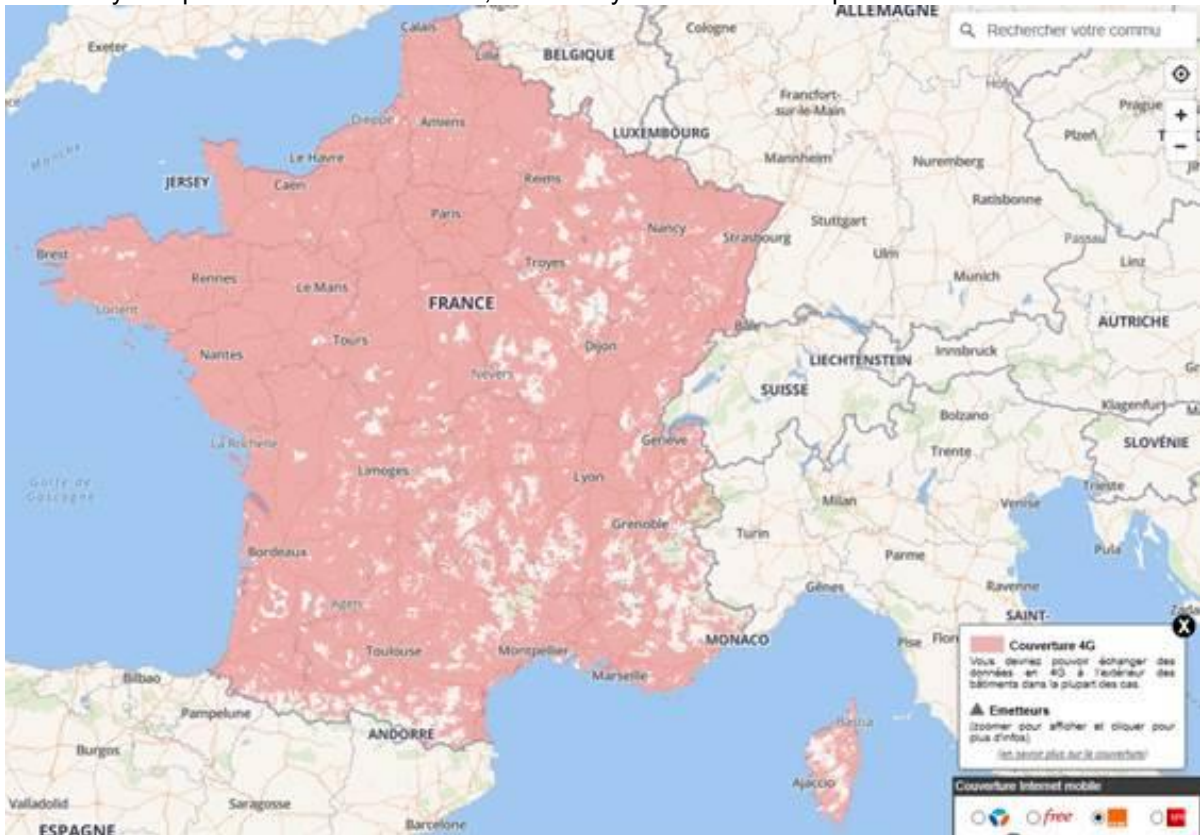
Pour téléphoner en Suisse depuis la France : 0041 (+ les 9 derniers chiffres du correspondant)

TÉLÉPHONE

Couverture 3G dans la totalité du territoire à l'exception de certaines zones montagneuses (Pyrénées, Alpes, et Massif Central).



Couverture quasi générale par le réseau 4G à l'exception de larges zones dans le massif montagneux dans la région Centre et Est de la France. L'usage des téléphones portables est interdit au volant d'un véhicule y compris munis d'une oreillette, seul les systèmes avec hautparleurs sont encore autorisés.



INTERNET

Service d'haut débit très répandu et disponible dans la plupart des hôtels. Accès public dans les cafés, aéroports, gares, restaurants fast-food etc.

POSTE

Les timbres s'achètent dans les bureaux de poste et les tabacs. Compter deux jours pour le courrier à destination de l'Europe. Heures d'ouverture des bureaux de poste: de 8h00 à 19h00, du lundi au vendredi ; de 8h00 à 12h00 le samedi.

Plus d'informations sur le site : <http://www.laposte.fr>

PRESSE

Nombreux quotidiens. Les principaux sont : Le Monde, Libération et Le Figaro. En dehors de l'Île-de-France, la presse régionale prédomine. Sans oublier la presse quotidienne gratuite : CNews Matin, 20 Minutes etc., distribuée dans les gares et lieux publics.

ADRESSES ET HORAIRES DE L'AMBASSADE

Ambassade de Suisse en France

142, rue de Grenelle

F-75007 Paris

Tél : +33 (0) 1 49 55 67 00

paris.vertretung@eda.admin.ch

paris.visa@eda.admin.ch

<http://www.eda.admin.ch/paris>

<https://www.facebook.com/AmbassadeSuisseParis>

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

CONSEILS POUR ENTAMER DES RELATIONS D'AFFAIRES

USAGES COMMERCIAUX

Règles de base

S'agissant de la stratégie de distribution, la position du produit dans le marché constitue un important critère.

Pour des produits soumis à une concurrence forte, il conviendra de satisfaire les attentes du client en termes de prix et délais. En d'autres termes, le fournisseur suisse devra se calquer sur les conditions normalement accordées par les fournisseurs locaux.

A partir d'un certain volume de chiffre d'affaires, il est cependant indispensable d'avoir une présence sur le marché français. Au début, celle-ci peut revêtir la forme d'un bureau de liaison. En fonction de l'évolution du chiffre d'affaires, l'étape suivante serait l'établissement d'une succursale ou d'une filiale.

La création d'une représentation en France n'est pas seulement liée au chiffre d'affaires, mais peut faire l'objet de plusieurs intentions : une visibilité accrue par une intégration dans le paysage économique français, une reconnaissance simplifiée, un accès plus aisé à certains marchés.

Parmi les mesures d'accompagnement conseillées figure l'engagement de personnel français auprès de la société suisse, surtout lorsqu'elle ne dispose d'aucune structure en France et qu'elle gère sa clientèle française directement depuis la Suisse.

Dans le domaine du marketing, les produits/marques suisses jouissent toujours d'une excellente réputation, même lorsqu'ils sont intégralement ou partiellement fabriqués en France. L'important n'est pas le lieu de production mais le prestige de la marque dont on en déduit que la responsabilité est intégralement assumée par la société suisse.

Les grands magasins et hypermarchés se prêtent bien à des actions de promotion de certains produits, en particulier les domaines des produits de ménages, des ustensiles de cuisine, parfums, maroquinerie, textiles etc.

Conseils pour entamer des relations d'affaires

La maîtrise de la langue française, ou du moins de bonnes connaissances, est une première condition pour réussir en France. L'anglais est certes la première langue étrangère mais son usage n'est pas aussi répandu qu'en Suisse.

Eviter d'utiliser des méthodes de ventes agressives, les Français attachent beaucoup d'importance aux relations humaines. En d'autres termes le marketing de la personne doit précéder le marketing du produit. L'établissement de rapports de confiance doit être l'objectif premier. Aussi faut-il prévoir plus de temps pour amorcer et concrétiser des relations d'affaires.

Identifier la personne clé de l'entreprise, surtout dans les grands groupes. Ne vous attendez pas à des résultats lors de la première rencontre qui est essentiellement destinée à un échange de vues. Ne soyez pas pressé : il se peut que les négociations traînent en longueur. Lorsqu'un négociateur français oppose un refus, cela ne signifie pas forcément que l'affaire a échoué. Cela ne peut être que le début de l'examen du dossier et, par conséquent, vous devez vous attendre à vous rencontrer plusieurs fois avant d'aboutir à un accord.

Le style vestimentaire en vigueur chez les hommes et femmes d'affaires est plutôt conservateur. Il est conseillé de porter le complet-veston pour les hommes et tailleur pour les femmes, même lorsque vous êtes invité à une rencontre dite informelle. Pour les Start up, entrepreneurs et les « techjobs » une tendance de relâchement et des vêtements modernes, confortables et décontracté.

Il est d'usage de prendre rendez-vous à l'avance et de présenter sa carte de visite. Les réunions d'affaires sont assez formelles et sont en général coupées par un déjeuner. Les dîners d'affaires se font habituellement au restaurant.

Enfin, la période estivale (mi-juillet/mi-août) est peu propice aux affaires.

PARTICULARITÉS DU MARCHÉ

Une société suisse qui s'engage dans la prospection du marché français et souhaite s'appuyer sur les compétences d'un expert, dispose de plusieurs options :

Employé salarié : Elle peut détacher un salarié suisse sur le territoire français ou engager un ressortissant français. Ce dernier sera considéré comme employé de la société suisse mais soumis au droit du travail français et assujéti à la sécurité sociale française.

Représentant commercial : La société suisse peut engager un représentant commercial, soit un salarié de la société, soit un VRP (voyageur, représentant, placier). En règle générale, les sociétés font appel à des VRP qui sont des intermédiaires de commerce salariés, visitant la clientèle pour le compte d'une ou plusieurs sociétés dans un secteur géographique déterminé. Le VRP a une grande autonomie.

Agent commercial : La société suisse peut recourir à un agent commercial. Il peut être une personne physique ou une société et agir en tant que mandataire. L'agent est chargé, de façon permanente, de négocier et éventuellement conclure des contrats de vente, d'achat, de location ou de prestation de services au nom et pour le compte du mandant. Il peut travailler pour une ou plusieurs entreprises et est rémunéré par des commissions. La notion d'exclusivité y est intimement liée.

On dénombre environ 1 900 filiales de sociétés suisses en France. Certaines d'entre elles exercent des activités d'exportations vers des pays tiers, notamment dans les pays d'Afrique francophone.

LIENS UTILES

Centre de Formalités des Entreprises (CFE)

<https://www.cfe.urssaf.fr>

Vous pouvez déclarer en ligne une embauche sur le site web

<http://www.net-entreprises.fr>

LEGIFRANCE (service public de la diffusion du droit)

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Pôle Emploi (Agence Nationale pour l'Emploi)

<http://www.pole-emploi.fr>

Ministère du Travail

<https://travail-emploi.gouv.fr/>

Informations sur l'accès aux marchés publics européens :

Le fait que la Confédération ne fasse pas partie de l'Union Européenne ne fait pas obstacle pour les sociétés suisses à répondre aux appels d'offres des marchés publics européens.

<https://www.eda.admin.ch/dea/fr/home/bilaterale-abkommen/ueberblick/bilaterale-abkommen-1/oeffentliches-beschaffungswesen.html>

Date : 30 avril 2020
Auteur : Tamara Kämpfen
Adresse de l'auteur : Swiss Business Hub France
Ambassade de Suisse en France
142, rue de Grenelle – F 75007 Paris - France
paris.sbhfrance@eda.admin.ch